



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

La dématérialisation de l'état civil

Dispositif COMEDEC
13 mars 2025

Benjamin MARRET
Secrétariat général (SG)
Service de l'expertise et de la modernisation (SEM)

Le dispositif

Un accès, dématérialisé et multipartenaire, aux données de l'état civil

Dispositif :

- Un lien entre demandeurs et producteurs
- Un lien entre les différentes bases de données des communes
- Sans nécessité d'action de l'utilisateur final



Objectifs :

- Sécurisation des données de l'état civil
- Simplification des démarches, pour les communes, professionnels et particuliers



Le dispositif



Les parties prenantes

Producteurs de données :

- Mairies
- Ministère des affaires étrangères (SCEC)

Demandeurs de données :

- **Mairies**
- Préfectures (CERT)
- INSEE
- DGFIP (DNID)
- Notaires

A dark green thought bubble with three smaller circles leading to it from the top left. Inside the bubble, the text reads: 'Changement de nom, PACS ou mariage : vérification COMEDEC !'

Changement de nom,
PACS ou mariage :
vérification COMEDEC !

Le dispositif



Les chiffres clés

- **11 millions** de demandes en 2024
- **2 000 communes** raccordées
- **50 % de la population** couverte
- **Plus de la moitié (54 %)** des réponses obtenues avant la fin de la journée
- **76 %** des réponses obtenues **en 2 jours**
 - Contre 68 % en 2022, soit **+12 %** en deux ans

Actualités

Prolongement de l'aide financière aux communes

- Les communes touchent **0,50 € par réponse** apportée via COMEDEC aux demandes des notaires, à partir de 500 €
- Cette aide va être prolongée **jusqu'en 2029**, afin que les communes puissent continuer à se raccorder à COMEDEC, s'adapter et se dématérialiser

Actualités

Nouvelles parties prenantes

- Afin de simplifier les relations avec toujours plus de partenaires, l'objectif est de raccorder de nouveaux acteurs et de nouvelles mairies
- L'**INSEE** a été raccordé au 1^{er} janvier 2025
- Les pôles de **gestion des patrimoines privés (DNID)**, qui dépendent de la DGFIP, seront raccordés à COMEDEC la semaine prochaine
- Extensions à venir avec d'autres partenaires

Actualités

Renforcement de la sécurité des données

- On travaille à renforcer la sécurité des données de manière réglementaire
- Les bonnes pratiques :
 - Ne pas prêter / céder vos cartes d'identification ou de signature, ou vos codes, qui sont nominatives
 - Les stocker physiquement de manière sécurisée
 - Bien mettre à jour les informations dans l'annuaire (AGAEC) et dans le logiciel (PGCA)
 - Attention aux mots de passes et aux courriels reçus (*cybermalveillance.gouv.fr*)

Actualités

Lancement de la phase pilote d'échanges d'avis de mentions

- La phase pilote est lancée le 27 mars
- Les émetteurs d'avis de mentions COMEDEC compléteront des formulaires qui généreront automatiquement le texte des avis.
- Les communes destinataires apposeront ensuite les mentions, en base logicielle et dans les registres, avant que l'officier d'état civil adresse, dans un délai maximal de 60 jours, un récépissé électronique.

Actualités

Mise à jour du téléservice sur la pré-demande PACS

- + 4 000 communes reliées
- Noté 8,6/10 sur l'Observatoire des démarches
- Objectif de la mise à jour :
 - Plus utile pour les communes
 - Utilisant la nouvelle esthétique et ergonomie de l'État
 - 100 % accessible aux personnes en situation de handicap
- Discussions en cours pour mettre en place un téléservice similaire pour faciliter les (pré)demandes de mariage

DEMARCHE EN LIGNE

Effectuer une pré-demande de Pacs (Démarche en ligne)

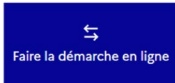
Service en ligne
Dans quelle commune souhaitez-vous vous pacser ?
Exemple : Sainte-Cécile-les-Vignes ou 95200

Téléservice disponible en français uniquement.

Permet de préparer la démarche en effectuant un pré-dépôt de dossier en ligne dans certaines communes.

La démarche est gratuite.

Si la commune n'est pas reliée au service en ligne, vous pourrez remplir les documents en ligne, puis les télécharger pour les transmettre à la commune.



Merci de votre attention

Retrouvez les dernières informations et les contacts sur
<https://www.justice.gouv.fr/documentation/ressources/comedec>